DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE TOULON

MAIRIE de LE PRADET EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 25 JANVIER 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

Nº 16-DCM-DGS-012

L'AN DEUX MILLE SEIZE & LE VINGT-CINQ JANVIER à quinze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal: 19 Janvier 2016

OBJET <u>DE LA DELIBERATION</u>: MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

PRESENTS: Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Bernard PEZERY – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA – Jennifer DELI – Christelle DEHAYE

POUVOIRS: Agnès BIASUTTO à Michel LUCIANI Gaëlle REBEC à Céline PRATI-AIGUIER

Dominique ROLLAND à Jean-Michel PEYRATOUT

SECRETAIRE DE SEANCE: Magali VINCENT

M. Pascal CAMPENS, Adjoint au Maire donne lecture de l'exposé suivant :

Afin de pouvoir répondre aux besoins des services en procédant à des nominations d'agents lauréats de concours, examens professionnels, ou pouvant bénéficier d'un avancement de grade à l'ancienneté en raison de leur manière de servir, il convient de modifier le Tableau des effectifs.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer pour une modification du Tableau des effectifs telle que portée ci-après et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des actes subséquents nécessaires :

- Création de 4 postes d'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ère} CLASSE

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures.

Signé: Le Maire, Hervé STASSINOS

Acte exécutoire en application de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982. Transmis au contrôle de légalité le :

Publié ou notifié le :

1 1 FEV. 2016

Le Maire,